

## AVIS PUBLIC



### DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront sur une demande de dérogations mineures approuvant, pour le bâtiment projeté sur le lot 1 851 399 portant le numéro 1016, rue de la Montagne des dérogations permettant un mode d'implantation contigu au lieu de jumelé, une marge latérale droite de 0 au lieu de 3 m, et l'absence d'une aire de chargement, et ce, en dérogation aux articles 58, 81 et 582 du Règlement d'urbanisme de Ville-Marie (01-282) et en conformité au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) [dossier 1114400053].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mardi 12 juin 2012, à 19 h, à la salle du conseil de l'arrondissement, au 800 boulevard de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Des renseignements concernant cette demande peuvent être obtenus en communiquant avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Montréal, le 26 mai 2012

M<sup>e</sup> Domenico Zambito  
Secrétaire de l'arrondissement